

DELIBERATION N° 92/10-03 - REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES MONOD

*Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la composition du Conseil d'Administration du Collège se trouve modifiée dès lors que l'effectif atteint 600 élèves.*

*Aussi, il y a lieu de désigner un second représentant du Conseil Municipal.*

*Deux candidats sont proposés : Messieurs CLAUDOTTE et MEJEAN.*

*À l'issue du vote à bulletin secret,*

*- Monsieur CLAUDOTTE obtient 25 voix,*

*- Monsieur MEJEAN obtient 4 voix*

*- Monsieur CLAUDOTTE est élu pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod à LUDRES.*